

SOMMAIRE DES TRAVAUX RELATIFS AU
PROJET N° 68 de la *planification stratégique 2016-2020* :
Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d’agression à caractère sexuel
au 30 avril 2019

Ce résumé ne traduit pas le contexte dans lequel se déroule les travaux (p. ex. enjeux émergeants, opportunités nouvelles, points de pression exercés, couvertures médiatiques, etc.) et les tâches de planification, d’organisation, de réalisation et de suivis en lien avec les mandats, objectifs, produits et livrables des équipes de projet.

De plus, ces équipes reflètent la diversité de la communauté universitaire au sein des trois sites de l’UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme), incluant la participation de personnes expertes sur les questions des violences à caractère sexuel.

ÉQUIPE DE COORDINATION	
RÔLE ET RESPONSABILITÉS	SOMMAIRES DES TRAVAUX (non exhaustifs... un aperçu)
L’Équipe de coordination coordonne la mise en œuvre du projet n° 68 de la planification stratégique 2016-2010 : <i>Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d’agression à caractère sexuel</i> (projet). L’Équipe de coordination pilote les travaux de mise en œuvre du projet alors que le Comité consultatif et ses groupes de travail lui fournissent des avis et recommandations.	Les travaux de l’Équipe de coordination du projet sont lancés le 12 janvier 2017, suivant la présentation de la structure de fonctionnement du projet à la communauté universitaire en décembre 2016. À noter qu’il n’y a aucuns travaux durant la période estivale. • Élaboration de la Charte de projet pour le CA, de même que les plans, les demandes budgétaires et les rapports d’avancement. • Planification et organisation des rencontres du Comité consultatif, préparation des questions à l’étude ainsi que du matériel afférent, de même que réalisation des suivis en découlant. • Processus d’appel de candidatures et de sélection des membres. • Élaboration d’une proposition de document de réflexion et d’orientation des travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail. • Élaboration d’une proposition de plans d’action annuels des activités et initiatives en matière de sensibilisation, de prévention et d’éducation, aux fins de validation par le Comité consultatif, incluant une démarche systémique et structurée, un calendrier annuel de planification, des outils de sensibilisation, des bilans de réalisation et des recommandations, de même que des fiches descriptives; • Élaboration et mise à jour continue d’une stratégie et d’un plan de communication pour occuper davantage l’espace médiatique (courriel, Intranet, Facebook, téléviseurs, etc.) : faits saillants des travaux du CCUSVS; bulletins d’information pour une université sans violence sexuelle; Q & R; sites Web dédiés <i>Sans oui, c’est non!</i> et projet d’une université sans violence sexuelle; Infos Web de la direction; communiqués; lettres ouvertes; capsules Web. • Présentation du projet au Comité de santé, de sécurité et de prévention. • Appui au Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) dans la tenue de la <i>Journée de réflexion – prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur les campus universitaires et dans les collèges du Québec</i> dans l’Outaouais. • Participation à l’étude de l’organisme <i>Sans oui, c’est non!</i> ayant mené au rapport de consultation et recension préliminaire <i>Les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d’intervention dans le contexte des activités d’accueil en milieu universitaire</i>. • Participation à l’étude de l’Équipe ESSIMU portant sur le portrait des activités en matière de prévention des violences sexuelles en milieux d’enseignement supérieur. • Participation à l’étude du Groupe de travail sur les violences sexuelles de l’UQ visant à recueillir de l’Information sur les initiatives déjà en place et sur la réflexion concernant une initiative commune pour l’ensemble des établissements du réseau de l’UQO, en collaboration avec la personne professeure experte des questions des violences à caractère sexuel. • Soutien à la réalisation du projet sur la diversité sexuelle et de genre en vue d’obtenir un financement du MEES dans le cadre de la stratégie pour lutter contre l’homophobie et la transphobie. • Veille continue des meilleures pratiques, études, ressources, services; analyse et partage de l’information aux équipes par l’entremise de sommaires exécutifs et de présentation. • Création, mise à jour et bonification continu de l’Intranet dédié aux travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail. • Appui au projet de recherche interuniversitaire de l’Université de Montréal – programme d’éducation en prévention des agressions sexuelles chez les étudiantes de première année et inscrites au premier cycle d’études, incluant la participation aux rencontres du comité consultatif du projet de recherche et aux travaux de la phase pré-implantation, et avec la co-chercheure de l’UQO. • Élaboration d’une proposition de compendiums regroupement l’ensemble des avis et recommandations du Comité consultatif et de ses groupes de travail aux fins de validation par le Comité consultatif; transmission au Comité permanent dans le cadre de ses travaux d’élaboration et de mise en œuvre de la politique. • Création d’une communauté de partage des meilleures pratiques avec les établissements postsecondaires de la région des Laurentides, incluant la participation aux rencontres. • Tenu d’un journal de bord des travaux du projet.

COMITÉ CONSULTATIF POUR UNE UNIVERSITÉ SANS VIOLENCE SEXUELLE	
NOTE IMPORTANTE : Les travaux du Comité consultatif se déroulent du 22 septembre 2017 au 3 avril 2019, inclusivement. Comprenant que les travaux sont arrêtés entre le 17 janvier 2019 et le 2 avril 2019 en raison d’une décision à venir quant à la contribution du Comité consultatif et de ses groupes de travail dans les travaux de mise en œuvre de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> , sous la responsabilité du Comité permanent. D’ailleurs, le Comité consultatif et ses groupes de travail contribuent aux travaux d’élaboration de cette politique en fournissant des avis et recommandations au Comité permanent. Rappelons que cette politique est adoptée le 3 décembre 2018 par le Conseil d’administration et l’UQO respecte ainsi l’échéance prescrite. La décision de contribution du Comité consultatif au Comité permanent est communiquée, le 1 ^{er} avril 2019, par le Secrétaire général à la Vice-rectrice du développement du campus de Saint-Jérôme. Considérant cette décision, lors de la rencontre du 3 avril 2019 du Comité consultatif, ce dernier est informé que les travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail prennent fin le 30 avril 2019, soit un an plus tôt que l’échéance initiale. Le Comité consultatif est aussi informé que le Secrétaire général propose de convoquer une rencontre commune du Comité permanent et du Comité consultatif pour assurer le transfert des connaissances.	
MANDAT	SOMMAIRE DES TRAVAUX (non exhaustifs... un aperçu)
Le <i>Comité consultatif pour une université sans violence sexuelle</i> (CCUSVS) a comme mandat de donner des conseils, de formuler des avis ou de faire des recommandations relativement au projet émanant de l’orientation stratégique « Enrichir l’expérience étudiante » du <i>Plan stratégique 2016-2020</i> de l’UQO : <i>Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d’agression à caractère sexuel</i>. Plus précisément, il doit : • Réfléchir aux grandes orientations à privilégier dans le cadre de ce projet. • Identifier les thèmes ainsi que les objectifs pour chacun des groupes de travail. • Recevoir, réagir et valider les recommandations proposées par les groupes de travail. • Assurer de faire des liens entre les travaux des différents groupes de travail et participer à la mise en relation de ces groupes.	En date du 30 avril 2019, il y a 20 rencontres du Comité consultatif. À noter qu’il n’y a aucuns travaux durant la période estivale. • Participation à la <i>Journée de réflexion— prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur les campus universitaires et dans les collèges du Québec</i> du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur portant sur les violences sexuelles. • Validation de la proposition de cadre de réflexion pour l’ensemble des équipes : énoncé d’engagement, valeurs, grandes orientations aux fins du traitement des thèmes et définition d’agression sexuelle. • Validation du cadre de travail : grands thèmes, objectifs communs, objectifs transversaux et objectifs spécifiques et gabarit-rapport d’étape pour les groupes de travail. • Établissement de cinq groupes de travail pour traiter des grands thèmes identifiés et lancement des travaux dès le 20 septembre 2017. • Réception d’une présentation des données issues ○ du rapport global ESSIMU et celui spécifique à l’UQO, par l’équipe ESSIMU-UQO; ○ du rapport du BCI portant sur le rapport <i>Le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans le milieu universitaire</i>, par le GT du BCI; ○ des projets de <i>Règlement relatif à la civilité</i> et de <i>Règlement concernant la création d’un Bureau d’intervention en matière d’inconduite</i> ainsi que de <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>, par le Secrétaire général; ○ de la <i>Stratégie d’intervention pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur</i> du MEES, par l’Équipe de coordination; ○ des programmes de prévention en matière de violence à caractère sexuel, par la professeure experte des questions des violences à caractère sexuel; ○ des obligations émanant de la nouvelle <i>Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement supérieur</i>, de même que le guide de rédaction du MEES visant à répondre à ces obligations, par l’Équipe de coordination. • Avis sur les activités et initiatives potentielles en matière de sensibilisation, de prévention et d’éducation pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. • Avis sur le site Web du projet USVS et création de l’adresse électronique : projetusvs@uqo.ca. • Avis sur le site Web <i>Sans oui, c’est non!</i> dédié à la sensibilisation et à la prévention des violences à caractère sexuel. • Élaboration du grand message institutionnel : <i>À l’UQO, c’est tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel</i> (diffusé sur différentes plateformes, à différents moments stratégiques de l’année universitaire : plans de cours, agendas étudiants, dépliants, capsules, bannières des tableaux d’affichage, ateliers de formation, communications ciblées sur Intranet, Facebook, etc.). • Élaboration d’une fiche d’information à l’intention du personnel enseignant : <i>Comment présenter dans ma classe l’énoncé de tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel ?</i> suite à la demande exprimée par ce groupe, sur recommandation du GT-1. • Dès janvier 2018, avis formulés dans le cadre du mandat d’action portant sur des thèmes spécifiques découlant des obligations de la nouvelle Loi tels que (sans être exhaustifs) : formations obligatoires; code de conduite (relation pédagogique ou relation d’autorité); processus : signalement, plainte et témoignage. • Élaboration de la cartographie des ressources d’aide offertes à l’interne et à l’externe traitant des violences à caractère sexuel (accompagnement, intervention, formation, etc.), sur recommandation du GT-2. • Participation au premier <i>Symposium canadien sur la violence sexuelle dans les milieux d’enseignement supérieur</i> (30 et 31 mai 2018, à l’UQAM). • Participation à la pré-consultation et à la consultation portant sur la politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel et touchant les thèmes suivants : mesures de prévention et de sensibilisation; activités de formation annuelles obligatoires; mesures de sécurité; règles qui encadrent les activités sociales ou d’accueil; modalités pour formuler une plainte (dans le cas d’une victime); modalités pour effectuer un signalement (dans le cas d’une victime); modalités pour fournir des renseignements (dans le cas d’un témoin); code de conduite. • Avis sur la stratégie et le plan de communication pour occuper davantage l’espace médiatique, comprenant la création d’outils de communication tels que le Q&R portant sur le projet; le bulletin d’information pour une université sans violence sexuelle. • Élaboration de deux compendiums regroupant l’ensemble des avis et recommandations du Comité consultatif et de ses groupes de travail et portant sur les travaux d’élaboration de la politique et sur les travaux de mise en œuvre de celle-ci.

GROUPES DE TRAVAIL		
NOTE IMPORTANTE : Les travaux des groupes de travail se déroulent du 20 septembre 2017 au 16 janvier 2019, inclusivement. Par la suite, les travaux sont arrêtés en raison d’une décision à venir quant à la contribution du Comité consultatif et de ses groupes de travail dans les travaux de mise en œuvre de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> , sous la responsabilité du Comité permanent. Pour de plus amples renseignements, voir « NOTE IMPORTANTE » ci-dessus en regard du Comité consultatif.		
OBJECTIFS		SOMMAIRE DES TRAVAUX (non exhaustifs... un aperçu)
Objectifs communs à tous les groupes de travail	Objectifs communs à l’ensemble des groupes de travail 1. Analyser l’état des lieux (ce qui se fait/existe à l’UQO et ailleurs). 2. Effectuer des analyses comparatives avec ce qui se fait dans d’autres établissements pour en dégager les meilleures pratiques et en identifier les conditions de succès. 3. Proposer des actions et solutions concrètes (Quoi-Pourquoi-Comment-À qui-Par qui) 4. Proposer des mesures de mise en œuvre de ces actions et solutions. 5. Formuler des recommandations au Comité consultatif. Objectifs transversaux pour tous les groupes de travail : 1. Tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l’UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme). 2. Tenir compte des réalités vécues par l’ensemble de la communauté universitaire dans sa diversité (cycles d’études, catégories d’emploi, diversité de genre, orientation sexuelle, diversité culturelle et ethnique, besoins spéciaux en raison d’un handicap ou d’un problème de santé, etc.). À noter que les objectifs spécifiques à chacun des groupes de travail ci-dessous sont à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction du contexte.	De manière générale, les groupes de travail se sont rencontrées sur une base mensuelle, sans compter que certains assistent aux rencontres du Comité consultatif. À noter qu’il n’y a aucuns travaux durant la période estivale. Parmi les objectifs réalisés par les groupes de travail : • État des lieux en vue de connaître ce qui se fait et existe à l’UQO et ailleurs. • Prise en compte des réalités vécues par les personnes étudiantes et employées sur l’ensemble des sites de l’UQO. • Participation à la pré-consultation et la consultation portant sur la politique pour prévenir et combattre les violences sexuelles et touchant les thèmes entre autres suivants : ○ Mesures de prévention et de sensibilisation ○ Activités de formation annuelles obligatoires ○ Mesures de sécurité ○ Règles qui encadrent les activités sociales ou d’accueil ○ Modalités pour formuler une plainte (dans le cas d’une victime) ○ Modalités pour effectuer un signalement (dans le cas d’une victime) ○ Modalités pour fournir des renseignements (dans le cas d’un témoin) ○ Code de conduite • Rédaction et présentation de rapports d’avancement à environ tous les six mois. • Avis et recommandations formulés quant aux plans d’action des activités et initiatives en matière de sensibilisation, de prévention et d’éducation, incluant les outils de sensibilisation en découlant.
Il importe de mentionner qu’en plus d’atteindre les objectifs spécifiques, par l’entremise de recommandations ou d’avis formulés, les groupes de travail ont aussi proposé des produits.		
Thème 1 : Éducation, sensibilisation et prévention	Objectifs spécifiques au Groupe de travail – thème 1 : <i>Éducation, sensibilisation et prévention</i> Sans être exhaustifs, ce groupe de travail a comme objectifs de 1. Proposer des activités et initiatives visant à favoriser et à instaurer le développement d’une culture de respect. 2. Proposer des activités et des initiatives visant à faire de la sensibilisation et de la prévention. 3. Proposer des programmes d’éducation, de sensibilisation et de prévention et impliquer les différentes parties prenantes de la communauté universitaire dans la création de ces programmes. 4. Proposer un mécanisme visant à informer la communauté universitaire de la politique et des services disponibles pour les victimes.	Les objectifs de travail 1 et 2 sont atteints alors et l’objectif 3 est atteint en partie et l’objectif 4 n’a pu être abordé. • Avis sur les activités et initiatives visant à favoriser et à instaurer le développement d’une culture du respect; à faire de la sensibilisation et de la prévention; et à proposer des programmes d’éducation, de sensibilisation et de prévention telles que les capsules d’information; projet de guide Web portant sur la manière d’accompagner une personne victime ou un témoin; fiche d’information <i>Comment présenter dans ma classe l’énoncé de tolérance zéro en matière de violence sexuelle?</i> • Réflexion sur une stratégie de communication sur les différentes activités d’éducation-sensibilisation-formation. • Participation Karine Baril, professeure experte des questions des violences à caractère sexuel, aux travaux du groupe de travail de l’UQ portant sur les activités de formation à distance pour les personnes étudiantes et les associations étudiantes en vue de développer des outils communs et en réponse aux obligations de la Loi (en cours). • Participation de Karine Baril, professeure experte des questions des violences à caractère sexuel, au sondage UQ portant sur les initiatives en matière de sensibilisation, de prévention et d’éducation destinées aux personnes étudiantes et aux comités organisateurs d’activités sociales et festives à l’intention des personnes étudiantes et sur l’identification d’une initiative commune. • Élaboration d’un <i>Document de travail – proposition de formations obligatoires</i> en réponse aux obligations de la Loi. • Participation au projet de recherche interuniversitaire, dirigé par Isabelle Daigneault de l’Université de Montréal – programme d’éducation en prévention des agressions sexuelles chez les étudiantes de première année et inscrites au premier cycle d’études (en cours). • Réflexion et avis sur les obligations émanant de la Loi (décembre 2017) et de la politique institutionnelle en lien avec la thématique du groupe.

		- Recommandations : élaborer une définition commune des concepts <i>éducation – sensibilisation – prévention</i>; tenir compte de la réalité institutionnelle de l’ensemble des sites de l’UQO. - Étude en vue de voir au potentiel d’adaptation du programme des témoins actifs de l’Université d’Ottawa. Ce groupe de travail, à titre collectif ou individuel, a été en mesure de fournir des réflexions et avis lors de la pré-consultation, des travaux de rédaction ou, encore de la consultation de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> afin que celle-ci puisse prévoir des mesures pour prendre en compte les éléments incontournables en réponse aux obligations de la Loi, tels que la sensibilisation, la prévention et l’éducation.
Thème 2 : Accompagnement et intervention	Objectifs spécifiques au Groupe de travail – thème 2 : <i>Accompagnement et intervention</i> Sans être exhaustifs, ce groupe de travail a comme objectifs de/d’ - Répertorier les mécanismes d’accompagnement et d’intervention actuels et les bonifier au besoin en se basant sur les meilleures pratiques (types d’accompagnement possibles ; types et niveaux d’intervention possibles). - Proposer des mécanismes de suivi confidentiels pour documenter le nombre de victimes d’agression sexuelle au sein de la communauté universitaire. - Identifier les ressources disponibles au sein des organismes de santé et de services sociaux, au sein des organismes communautaires. - Schématiser les ressources externes et internes disponibles qui identifient les acteurs-clés que ce soit avant le dépôt d’une plainte (informelle) ou lors du dépôt officiel d’une plainte (formelle). - Proposer des mécanismes de soutien aux victimes, et ce, à toutes les étapes du processus afin que les personnes ressources soient facilement accessibles et bien formées pour recevoir les plaintes. - Identifier le meilleur service ou unité pour la réception des plaintes et en identifier les processus d’accompagnement d’une personne ayant signalé une situation ou déposé une plainte, et ce, à toutes les étapes du processus (plainte informelle et plainte formelle). - Proposer une manière de faire connaître le processus de plainte (informelle et formelle) à la communauté universitaire ainsi que les ressources disponibles. - Proposer un programme de formation aux accompagnateurs et aux intervenants de l’UQO.	Les objectifs de travail 3, 5 à 7 sont atteints alors et les objectifs 1 à 4 est atteint en partie et les objectifs 2 et 4 n’ont pu être abordés. - Cartographie des ressources d’aide internes et externes en matière de violence à caractère sexuel. - Avis sur les ressources d’aide sur et hors campus publiées sur le site Web dédié à la sensibilisation et à la prévention des violences à caractère sexuel. - Avis sur un projet de guide Web portant sur la manière d’accompagner une personne victime ou un témoin. - Avis sur les deux ateliers de formation offerts portant sur la façon d’accueillir un dévoilement. - Avis formulé lors de la pré-consultation sur les mécanismes de soutien aux victimes, et ce, à toutes les étapes du processus. - Échanges sur les modalités pour effectuer un signalement dans le cas d’une victime. - Réflexion et avis sur les obligations émanant de la Loi et de la politique institutionnelle en lien avec la thématique du groupe. Ce groupe de travail, à titre collectif ou individuel, a été en mesure de fournir des réflexions et avis lors de la pré-consultation, des travaux de rédaction ou, encore de la consultation de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> afin que celle-ci puisse prévoir des mesures pour prendre en compte les éléments incontournables en réponse aux obligations de la Loi, tels que l’accompagnement et l’intervention.
Thème 3 : Communauté universitaire dans sa diversité	Objectifs spécifiques au Groupe de travail – thème 3 : <i>Communauté universitaire dans sa diversité</i> Sans être exhaustif, ce groupe de travail a comme objectif de - Proposer des actions/solutions/mesures spécifiques et adaptées à l’ensemble des personnes suivantes, reconnaissant que ces personnes vivent des situations particulières en matière de violences sexuelles : - Étudiantes étrangères, étudiants étrangers ; - Membres des Premières Nations, Métis et Inuit ; - Personnes racisées, membres d’une minorité visible, culturelle ou ethnique ; - Personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap ; - Personnes issues de l’immigration ; - Personnes s’associant ou associées à une minorité de genre : personnes trans, non binares, gays, lesbiennes, bisexuelles, bisexuels, bi-spirituelles, bi-spirituels, pansexuelles, pansexuels, allosexuelles, allosexuels, asexuelles ou asexuels. Ces propositions porteront sur l’éducation, la sensibilisation, la prévention, l’accompagnement, l’intervention, les politiques et règlements (processus de plainte)	De manière générale, l’objectif de travail 1 est atteint en partie, comprenant que le projet sur la diversité sexuelle et de genre est en cours de mise en œuvre (responsables : Monique Benoit, Isabel Côté et Karine Baril). - Avis sur le projet de toilette à cabinets multiples non genrée installée dans l’aile E du pavillon Alexandre-Tachée du campus de Gatineau. - Projet <i>Reconnaître la diversité sexuelle et de genre à l’UQO : compréhension et sensibilisation (en cours de réalisation)</i> - Financement accordé de 11 518 \$ par le MEES pour mettre en œuvre le projet en 2018-2019 (réf. <i>Plan d’action gouvernemental de la lutte contre l’homophobie et la transphobie 2017-2022</i>). - Objectifs : établir un portrait de la population LGBTQ2S, administrer un questionnaire, identifier et offrir des activités de sensibilisation et créer un bulletin d’information. - Un questionnaire est élaboré. - Une demande d’obtention d’un certificat éthique est déposée. - L’acquisition de matériel pédagogique sur le thème de la diversité sexuelle et de genre (film et livres), accessible à la Bibliothèque, est faite. - Le projet se poursuit en 2019-2020. - Une collecte de données par l’entremise du questionnaire est prévue à l’automne 2019. - L’offre d’une ou d’activités de sensibilisation dès la rentrée universitaire sur le thème de la diversité sexuelle et de genre. Ce groupe de travail, à titre collectif ou individuel, a été en mesure de fournir ses réflexions et avis lors de la pré-

	et la sécurité des personnes. Ces propositions devront aussi tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l’UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme).	consultation, des travaux de rédaction ou, encore de la consultation de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> afin que celle-ci puisse prévoir des mesures pour prendre en compte les groupes plus à risque de subir des violences à caractère sexuel.
Thème 4 : Politiques et règlements (processus de plainte)	Objectifs spécifiques du Groupe de travail – thème 4 : <i>Politiques et règlements (processus de plainte)</i> Sans être exhaustifs, ce groupe de travail a comme objectifs de/d’ 1. Recenser les politiques et autres outils en découlant (chartes de responsabilités, codes de conduite, protocoles d’intervention, arbres de décision, etc.) existants dans d’autres universités et dégager les meilleures pratiques. 2. Proposer des modifications aux politiques et règlements actuels de l’UQO en vue de sensibiliser, de prévenir et d’intervenir en matière de violences sexuelles. 3. Proposer un processus de plainte, informelle et formelle, clair, facile à comprendre, et indiquant qui est responsable dans chacune des étapes du processus : responsable de la surveillance du processus, responsable de l’enquête, personnes qui accompagnent les parties d’intérêts, etc. 4. Proposer des définitions de chacun des concepts : agression sexuelle (bonification de la définition proposée par le Comité consultatif), violences sexuelles et ses formes (harcèlement sexuel, attentions sexuelles non désirées, coercition sexuelle, etc.), consentement, gestes répréhensibles, rôle et responsabilités des différentes parties d’intérêts, ce qu’est une plainte informelle, ce qu’est une plainte formelle, etc. 5. Proposer des mesures d’accommodements pour permettre aux personnes de poursuivre leurs études ou d’effectuer leur travail (plainte informelle et plainte formelle). 6. Proposer un mécanisme qui sanctionne les gestes commis (gradation selon la gravité des gestes posés). 7. Impliquer la communauté universitaire dans le processus de révision (consultation, validation ou autres). 8. Proposer des mécanismes pour expliquer, diffuser et rendre accessibles en tout temps (sur le campus ou en dehors du campus) le contenu et les objectifs de ces politiques et du processus de plainte qui en découlera (plainte informelle et plainte formelle). 9. Proposer un mécanisme de révision régulière de la politique et de ses outils afin de l’améliorer en fonction des apprentissages faits et des besoins émergents.	Les objectifs de travail 1 à 5 et 8 sont atteints alors et les objectifs 6, 7 et 9 ne sont pas abordés. Essentiellement, les travaux du groupe de travail ont permis d’apporter des éclairages dans le cadre des travaux d’élaboration de la politique, après avoir fait une recension de différentes sources et pratiques existantes ou en devenir pouvant appuyer la formulation d’avis de pointe tels que celles du BCI, du guide de rédaction du MEES et de politiques en cours de rédaction par certaines universités telles que l’UQAM. • Participation de Lucie Villeneuve aux rencontres du <i>Groupe de travail sur les politiques contre les violences à caractère sexuel du BCI</i> – recension des politiques des établissements d’enseignement supérieur au Canada et aux États-Unis en matière de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel. • Participation à la rencontre du MEES (8 juin 2018) visant à recevoir une présentation du futur guide de rédaction de la politique destiné aux établissements d’enseignement supérieur et en réponses aux obligations de la Loi et à formuler certains commentaires. Ce guide offre aussi des exemples pouvant répondre aux obligations de la Loi. • Étude d’une initiative mise en œuvre par l’Université d’Ottawa en juin 2018 (partagé à Lucie Villeneuve). Il s’agit d’un logiciel qui permet de consigner les dévoilements, de manière confidentielle et anonyme (ou jusqu’à ce que la personne l’autorise, même après son dévoilement, dans le cas où elle changerait d’idées). Ce logiciel permet de lever des drapeaux rouges lorsqu’il y a des occurrences quant à un lieu à risque, une personne ayant des comportements non tolérés. • En raison des obligations de la Loi, proposition d’explorer la possibilité de modifier certains encadrements administratifs tels que la politique sur le harcèlement, le code de conduite, la politique de santé, sécurité et prévention. • Avis donné sur une proposition de guide Web visant à informer la communauté universitaire sur la manière d’accueillir le dévoilement d’une situation de violence à caractère sexuel. Ce groupe de travail, à titre collectif ou individuel, a été en mesure de fournir des réflexions et avis lors de la pré-consultation, des travaux de rédaction ou, encore de la consultation de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> afin que celle-ci puisse prévoir des mesures pour prendre en compte les éléments incontournables en réponse aux obligations de la Loi, tels que le code de conduite visant à encadrer les relations intimes lorsqu’il existe une relation pédagogique ou une relation d’autorité, les conflits d’intérêt, le consentement, les processus de réception et de traitement des signalements et des plaintes, les règles qui encadre les activités sociales ou festives.
Thème 5 : Sécurité des personnes	Objectifs spécifiques du Groupe de travail – thème 5 : <i>Sécurité des personnes</i> Sans être exhaustifs, ce groupe de travail a comme objectifs de/d’ 1. Consulter la communauté universitaire pour déterminer les besoins en matière de sécurité des personnes. 2. Identifier les zones à risques. 3. Se pencher sur les incidents pouvant avoir eu lieu lors d’activités organisées ou endossées par l’UQO, dans ses espaces ou hors campus (compétitions sportives, colloques, activités liées à la mission de l’UQO, etc.). 4. Proposer des mécanismes et des services qui assurent la sécurité des personnes qui étudient et qui travaillent à l’UQO, que ce soit dans le cadre d’activités sur le campus, lors d’activités hors campus ou lors d’activités endossées par l’UQO et tenues par des groupes externes. Ces mécanismes doivent inclure les personnes affiliées à l’UQO (ex. ÉNAP), les personnes qui travaillent pour les entreprises de service de l’UQO et les personnes externes qui utilisent les services de l’UQO. Ces mécanismes doivent renforcer le sentiment de protection et de sécurité des personnes dans les locaux, les résidences, les stationnements, les rues environnantes. 5. Proposer des initiatives pour rendre les campus plus sécuritaires et accueillants dans le souci de la reconnaissance et du respect de la diversité des membres de sa	Les objectifs de travail 2, 3 et 5 sont atteints, l’objectif de travail 1 est atteint en partie, comprenant que le sondage doit être modifié et administré auprès de la communauté universitaire. L’objectif de travail 4 n’a pu être abordé. • Document de travail - sondage portant sur le sentiment de sécurité des lieux physiques (en cours). • Avis sur le projet de toilette à cabinets multiples non genrée – aile E du pavillon Alexandre-Taché du campus de Gatineau. • Présentation sur ce qui se fait en matière de sécurité à l’UQO et constatations émanant du tableau des incidents déclarés au service de sécurité depuis novembre 2014 dans les différents pavillons. • Échanges sur l’éclairage des terrains ; les téléphones des couloirs en ligne directe avec l’agent de sécurité ; projet d’étude d’une application mobile gratuite en matière de sécurité ; guide de prévention en matière de sécurité lors d’activités à l’intention des organisateurs d’événements ; cours d’autodéfense tels que la technique du Krav Maga ; code d’éthique pour les équipes sportives ; bornes d’urgences à l’extérieur des murs. • Recommandation de prendre en compte de la sécurité des enfants qui fréquentent le Camps de jour sur le campus de Gatineau, géré par le Centre sportif. Notamment, assurer la vérification des antécédents judiciaires des employés œuvrant dans les camps de jour (sécurité des enfants), de même que les entraîneurs des équipes sportives; explorer la possibilité d’offrir de la formation <i>french.respectgroupinc.om</i> afin de mieux les outiller en vue de reconnaître et prévenir l’intimidation, l’abus, le harcèlement et la discrimination. • Recommandation d’installer des téléphones ou bornes d’urgence dans les stationnements reliés directement à l’agent de sécurité.

	communauté universitaire.	• Recommandation de rencontrer la ville de Gatineau afin d’améliorer l’éclairage relative aux rues avoisinantes. • Recommandation de faire de la sensibilisation en matière de sécurité auprès de la clientèle de Ripon lors des déplacements (p. ex. se déplacer en groupe, etc.). • Recommandation de rendre uniforme l’information au-dessus ou sur les téléphones d’urgence et d’y inscrire « Agent de sécurité »; s’assurer qu’il y ait des téléphones accessibles pour tous les étages et corridors; d’orienter les caméras de surveillance vers les téléphones pour permettre aux agents de sécurité d’avoir un visuel de la personne lorsqu’elle communique avec lui; d’ajouter une affichette perpendiculaire pour mieux repérer les téléphones. Ce groupe de travail a fourni ses réflexions et avis lors de la pré-consultation, des travaux de rédaction ou, encore de la consultation de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> afin que celle-ci puisse prévoir des mesures pour prendre en compte la sécurité des personnes et accroître leur sentiment de sécurité.
--	---------------------------	---

- Sources :
- Sommaires de l’Équipe de coordination
 - Comptes rendus du CCUSVS
 - Rapports d’étape et finaux des groupes de travail